



Mairie de Vauvert  
Tél. 04 66 73 10 73  
Fax. 04 66 73 10 88  
www.vauvert.com  
Place de la Libération et du  
8 mai 1945  
BP 19 – 30600 VAUVERT

Vauvert, le 20/09/2019

## DOSSIER DE PRESSE

**« Maison de Santé Pluriprofessionnelle »  
un projet qui se concrétise au cœur de divers  
dispositifs de soutien de santé publique**

### **Contact presse**

Service communication  
Tél. 04 66 73 10 73  
Julie Gallon - Poste 73 50  
[julie.gallon@vauvert.com](mailto:julie.gallon@vauvert.com)

## Un projet au cœur d'autres dispositifs incitatifs de santé publique

Avec une densité médicale faible et des départs en retraite à venir, la ville de Vauvert a des ratios bien inférieurs à ceux du Gard et de la France. A cela, s'ajoutent la demande de soins non satisfaite en spécialistes, une population en situation de grande précarité, et des indicateurs de santé inquiétants. Ce constat délicat justifie la volonté de la commune à s'engager en faveur de projets de santé dont le besoin a été reconnu par l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui a récemment classé la commune en Zone d'action complémentaire et le quartier d'habitat social en Zone d'intervention prioritaire. Ces nouveaux dispositifs offrent de nombreuses aides dans la lutte contre la désertification médicale aux médecins qui souhaiteraient s'installer sur la commune.



C'est pour expliquer les actions conduites en matière de santé publique qu'une réunion d'informations à destination des praticiens et praticiennes de santé de Vauvert était organisée le jeudi 5 septembre en salle Emile Guigou. Et parce que les projets de santé publique se construisent avec les habitants, les comités de

quartier et le conseil citoyen étaient également conviés à cette réunion. L'attente est grande chez les professionnels de santé puisque la réunion qui s'est tenue en salle E. Guigou était pleine à craquer. La commune a rappelé son souhait de favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé à partir des dispositifs octroyés par l'ARS, le groupement de médecins et de professionnels de santé a également précisé ce que contenait leur projet de santé validé par l'ARS dans le cadre de la future maison de santé pluriprofessionnelle afin de favoriser l'optimisation des parcours des patients. L'ARS est quant à elle revenue en détail sur les aides en faveur de l'installation des médecins et les dispositifs d'exercice coordonné de la médecine qu'elle encourage.

*Photo - Réunion d'informations des professionnels de santé, des comités de quartier et du Conseil citoyens du 5 septembre 2019 en présence de l'ARS – salle E. Guigou*

C'est une des ambitions des maisons de santé pluriprofessionnelle que de créer des synergies et de faire évoluer la pratique de la médecine en finançant des temps de coordination. La présence de représentants du CHU de Nîmes démontre l'intérêt de tels services sur Vauvert. Le lieu d'implantation de cette future maison de santé a été présenté, il s'inscrit dans le cadre du NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) afin de renforcer la présence d'équipements médicaux-sociaux au sein du quartier et favoriser notamment l'accès aux soins et aux droits.

Comme annoncé lors de cette réunion, la signature officielle du terrain par la mairie à Habitat du Gard a été effectuée **le mardi 10 septembre**. Le projet va pouvoir entrer dans sa phase opérationnelle à l'automne.

## L'exercice coordonné pour répondre aux besoins de santé

Cette réunion a permis à l'ARS de faire la promotion des nouveaux dispositifs publics favorisant l'exercice coordonné de la médecine, tout en respectant l'exercice en libéral des professionnels de santé. Ces dispositifs permettent de mieux structurer les soins primaires et de rassembler les acteurs de santé autour de stratégie partagée. Il compte plusieurs niveaux et degrés de coordination :

- **La mise en place de Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)** permet à un ensemble de professionnels de santé d'un territoire d'échanger et de se coordonner autour d'actions communes avec le soutien financier de l'ARS. De nombreux professionnels vauverdois ont été sensibles à cette possibilité. Les démarches mises en place par la CPTS peuvent être par exemple des actions sur le territoire de prévention, autour de la vaccination, du tabac, de l'obésité ou autre. C'est un premier niveau de coordination entre professionnels.
- **L'Equipe de Soins Primaires (EPS)** correspond quant à elle à la formation d'un réseau professionnel autour d'un seul médecin. Ce dernier décide de créer autour de lui un réseau constitué de professionnels de santé de premiers recours dans différents domaines. Tout comme pour la CPTS, le mode d'organisation coordonné est présent dans l'objectif d'améliorer les parcours de santé des patients.
- **La Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP)** est un niveau de coordination à plusieurs avec une mise en commun importante de moyens et de données des patients. Une MSP regroupe les professionnels de santé et paramédicaux sur un même lieu. Le suivi du patient est amélioré grâce à une prise en charge de temps de coordination, et une décharge du corps médical de toute une partie des tâches administratives. L'exercice coordonné permet une meilleure prise en charge des patients, notamment ceux ayant des pathologies nécessitant l'intervention de plusieurs professionnels de santé. La concertation entre professionnels de santé de différents domaines reste l'élément clé de ce dispositif car ils organisent des réunions et échangent sur les patients les plus complexes afin de trouver ensemble des solutions.

C'est dans cette démarche qu'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle est créée à Vauvert, afin de proposer une meilleure offre médicale, permettre aux professionnels de santé de la commune de réaliser un réel suivi des patients, aux jeunes médecins de s'installer dans une ville avec des aides financières, et une organisation coordonnée pour de meilleures conditions de travail.

Les dispositifs peuvent se compléter l'un, l'autre. Un professionnel présent au sein d'une MSP peut faire partie d'une Communauté professionnelle territoriale de santé, de même qu'un médecin qui aurait mis en place une équipe de soins primaires.

## Des mesures incitatives mises en place

Vauvert a sollicité auprès de l'ARS des mesures afin de faciliter la venue de médecin sur la commune et redynamiser le recrutement. En effet, les zones rurales ne sont pas les seules à souffrir de désertification médicale. Les mesures incitatives mises en place par l'ARS qui a classé la ville en zone d'action complémentaire (ZAC) et le quartier d'habitat sociale de la Costière en zone d'intervention prioritaire (ZIP) permettent d'accompagner et de soutenir les jeunes médecins et étudiants, et faciliter leur installation sur la commune. Voici les aides de l'Etat auxquelles peuvent prétendre les médecins qui s'installent sur Vauvert :

- **Le CESP (contrat d'engagement de service public)** a été créé afin de fidéliser les jeunes médecins dans des spécialités et lieux d'exercice fragiles, avec une allocation mensuelle brute de 1 200€ imposable s'ils viennent s'installer sur des zones telles que Vauvert.
- **Le dispositif PTMG (Praticiens Territoriaux de Médecine Générale)** facilite l'exercice libéral dans les territoires caractérisés par une offre médicale insuffisante. Un niveau de rémunération et une couverture sociale améliorée sont alors garantis : une rémunération mensuelle assurée de 6 900€ brut pendant 2 ans et un complément de rémunération maintenu pendant 3 mois à hauteur de 1 552.50€ brut.
- **Le dispositif PTMA (Praticien Territorial de Médecine Ambulatoire)** permet de favoriser l'installation et le maintien des médecins généralistes et spécialistes libéraux, en faisant bénéficier d'une rémunération forfaitaire complémentaire en cas d'interruption d'activité pour cause de maternité, paternité ou maladie.
- **Le dispositif PTMR (Praticien Territorial Médical de Remplacement)** concerne les médecins spécialistes en médecine générale exerçant à titre de remplaçants et non installés, aux internes et aux assistants spécialistes au sein d'un établissement public de santé. Il reçoit une rémunération complémentaire forfaitaire lui permettant de couvrir les périodes de disponibilité entre deux contrats de remplacement (entre 2 300€ brut et 4 600€ brut).
- **Le CAIM (Contrat d'Aide à l'Installation des Médecins)** permet d'aider les médecins lors de leur installation à faire face aux frais d'investissement générés par le début d'activité. Pour une activité minimale de 4 jours par semaine, le médecin se voit attribué une aide forfaitaire de 50 000€.

- **Le COSCOM (Contrat de Stabilisation et de Coordination)** permet de valoriser l'implication des médecins installés en ZIP dans des démarches de prise en charge coordonnée sur un territoire. Il se voit attribué une aide forfaitaire de 5 000€ par an.
- **Le COTRAM (Contrat de transition pour les médecins)** pour les médecins âgés de 60 ans ou plus, dans les ZIP, préparant leur cessation d'activité. Il propose une aide à l'activité correspondant à 10% des honoraires tirés de son activité conventionnée, dans la limite de 20 000€ par an.
- **Le CSTM (Contrat de Solidarité Territoriale Médecin)** s'adresse aux médecins n'exerçant pas en ZIP mais prêts à consacrer une partie de leur activité pour apporter leur aide à des confrères en ZIP. L'aide a été recalculée en 2019 à hauteur de 25% des honoraires tirés de l'activité conventionnée réalisée en zones sous dense dans la limite d'un plafond de 50 000€ par an.
- **Exonérations fiscales pour l'activité de PDSA** permet aux médecins participant à la permanence des soins ambulatoires (PDSA) de bénéficier d'une exonération d'impôt sur le revenu au titre de la permanence des soins (si installé dans une ZIP).

# Un projet de santé qui se concrétise à Vauvert

- **Une problématique de santé publique sur la ville de Vauvert**

Avec une densité médicale faible, la ville de Vauvert a des ratios bien inférieurs à ceux du Gard ainsi qu'à l'échelle de la France. Viennent ensuite s'ajouter la demande de soins non satisfaite (des besoins en spécialistes non couverts), une population en situation de grande précarité, et des indicateurs de santé inquiétants. En effet, au regard de l'ensemble des communes de plus de 5 000 habitants d'Occitanie et de la moyenne régionale, Vauvert se caractérise par une situation sanitaire peu favorable : les taux de mortalité montrent des valeurs très élevées (mortalité générale par maladies cardiovasculaires ou liées à la consommation d'alcool ou de tabac) et élevées (mortalité prématurée, par cancers, suicides et traumatismes). Ce constat délicat justifie la volonté de la commune à s'engager en faveur de projets de santé dont le besoin a été reconnu par l'ARS.

Pour cela, la commune a mis en place des actions dès 2014 autour de la santé : un atelier santé ville en partenariat avec le CODES, une offre de mutuelle communale en partenariat avec ADREA mutuelle comme complémentaire santé collective, des actions publiques en matière de santé programmées au sein du contrat de ville telles que « bouger sur ordonnance », un partenariat avec la Mutualité française avec l'organisation d'un forum santé annuel (1 600 personnes en 2017 avec 400 enfants des écoles maternelles, primaires et 4 classes du collège de Vauvert), un partenariat avec la Ligue contre le cancer à l'occasion d'Octobre Rose, ainsi qu'une veille sur les projets d'installation de nouveaux médecins ou locaux à destination de médecins pour favoriser leur implantation localement.

- **Une solution basée sur la collaboration et la coordination**

Pour répondre aux problématiques rencontrées sur le territoire en matière de santé, l'Etat encourage les regroupements notamment via la création de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP). Le projet vauverdois validé actuellement en multisites compte 1 coordinatrice, 4 médecins, 4 infirmières libérales et plus, 1 infirmière de prévention, 1 pharmacienne, 1 pédicure-podologue et 1 orthophoniste. Le développement du travail en équipe dans le cadre des maisons pluriprofessionnelles favorise l'optimisation des parcours et la prise en charge des patients avec un système d'information partagée entre tous les professionnels. Ce projet permet également de renforcer les actions de prévention, d'améliorer la visibilité de l'offre de santé, d'assurer un accès à tous



via une structure adaptée, et permettre notamment la pratique du tiers payant. Un des engagements de la MSP concerne notamment les horaires d'ouverture : de 8h à 20h en semaine ainsi que le samedi matin, avec un accès à des soins non programmés tous les jours et des exigences en matière de garde.

Autre ambition, être attractif pour l'installation de jeunes médecins généralistes, de la place est prévue pour accueillir de nouveaux professionnels qui recherche désormais les regroupements pour s'installer. Une fois les locaux réalisés, la MSP restera en multisites avec certains praticiens qui continueront d'exercer dans leur cabinet, mais qui auront avec ces nouveaux locaux un point d'ancrage. En cela, la MSP se voudra un lieu moderne et évolutif. permettant également d'accueillir quelques jours par semaine d'autres spécialistes, en plus des résidents. Des mesures incitatives sont d'ailleurs octroyées pour cela.

Telle qu'elle existe déjà, la MSP est en outre un lieu de formation amené à recevoir tout au long de l'année des jeunes médecins qui ont pour obligation de réaliser des formations. En effet, le lieu compte 2 médecins enseignants, proposant ainsi un outil de travail intéressant pour les jeunes médecins, également dans l'optique de les fidéliser sur le territoire. D'autres part, les médecins ne reçoivent plus seulement les patients mais peuvent dorénavant mettre en place des démarches collectives et coordonnées (la lutte contre le tabac, l'obésité etc.), afin de faire évoluer la pratique médicale et améliorer les services proposés aux vauverdois.

## Démolition de l'Oustaou, lancement de la construction MSP

La Maison de Santé sera implantée sur une partie du terrain de l'Oustaou au sein du quartier des Costières où se trouvait auparavant l'ancienne résidence pour séniors. Démolie en début d'été par Eiffage pour le compte d'Habitat du Gard, ce chantier de 1 079 000€ a été réalisé dans le cadre du programme de renouvellement urbain.



Habitat du Gard a cédé officiellement le terrain à la ville afin d'y construire notamment la Maison de Santé Pluriprofessionnelle et mettre à disposition des équipements médico-sociaux pour que des professionnels du monde médical puissent s'y implanter. Le site sera par la suite complété par l'installation d'un centre d'accompagnement des jeunes présentant une déficience (SESSAD) ainsi qu'une micro-crèche, et de l'habitat inclusif pour personnes âgées - handicapées.



Ci-dessus, le plan du projet d'ensemble du secteur permettant de regrouper à proximité le SESSAD, l'offre d'habitat inclusif dédié aux personnes handicapées et séniors, une crèche ainsi qu'un établissement médico-social.

La signature officielle de l'acquisition du terrain a été réalisée ce mardi 10 septembre 2019 matin en présence du maire de Vauvert, Jean Denat, Michel Abric, Directeur Général adjoint d'Habitat du Gard, et Yannick Alary, notaire.

